



UNE NOUVELLE NOMENCLATURE D'ACTIVITE EUROPEENNE ET FRANÇAISE: LA NACE

Georges HONORE

1988-1993 : une floraison de nouvelles nomenclatures européennes et mondiales

En liaison avec l'INSEE, l'OEST assure la coordination des nomenclatures dans les transports. De nombreux événements se sont produits depuis 3 ans dans ce domaine:

- Adoption du *Système Harmonisé* de nomenclatures de produits et de la *Nomenclature Combinée* pour les échanges extérieurs (cf note de synthèses de février 1988).
 - Adoption par l'ONU de la *CITI rev.3* (*Classification Internationale Type pour l'Industrie* révision 3, qui inclut les transports) et de la *CPC* (*Classification de Produits Centrale*)
 - Fin des négociations sur la *NODEP* (*Nomenclature Détaillée des Produits, y compris les services dans les transports* - ref: INSEE- 4^e fascicule NODEP - 1 novembre 91- N° 7457 / D230).
 - Adoption de la *NACE rev.1* (*Nomenclature statistique des Activités de la Communauté Européenne* - révision 1) et de sa version française en décembre 90.
- D'autres négociations importantes concernent la mise au point des nomenclatures de produits:
- la *CPC.com*, version communautaire de la *CPC* est prévue pour la fin 91.
 - la *Prod Com*, nomenclature CEE des produits des enquêtes de branches est achevée.
 - La révision de la *NST*, *Nomenclature Spéciale Transport*, est en cours à l'OSCE.

La NACE est une nomenclature européenne d'activités dérivée de la CITI des Nations Unies. Mais son impact dépassera de beaucoup les frontières des 12 membres actuels de la CEE, car les pays de l'AELE, la Pologne et probablement l'ensemble de l'Europe de l'est (URSS comprise) vont l'utiliser.

Le règlement CEE 3057-90 sur la NACE a été adopté par le Conseil des Ministres le 9 octobre 90. Elle sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 93. Un comité européen de gestion des nomenclatures arbitrera en particulier:

- la définition des règles de classement des entreprises et établissements, (problème délicat, le concept d'entreprise n'étant pas harmonisé).
- les notices explicatives (qui probablement seront très proches de celles de la CITI - réf: serie M N° 4 CITI rev3 New-York 1990)

Des chiffres et des lettres

La version française de la NACE est strictement imbriquée dans la NACE CEE. Une lettre y remplace le 4^e chiffre. La négociation sur le choix des rubriques est terminée depuis novembre. L'année 91 sera consacrée à la mise au point des notes explicatives, des intitulés, des règles de classement, et du contenu en produits et services de chaque activité.

La cohérence entre les activités et les produits finalement acceptée par l'ONU

En effet, après six mois de négociations difficiles, il a enfin été admis que la CPC communautaire serait parfaitement imbriquée dans la NACE. La CPC actuelle (ONU) est donc "gelée" et sera probablement adaptée à cet effet. Ce point était primordial pour les travaux de la nouvelle base des comptes nationaux, et la France a fait prendre en compte ce point de vue "rationnel" à l'ensemble de la communauté mondiale, c'est à dire surtout aux anglosaxons.

N'oublions pas la NODEP, fil d'Ariane de la nouvelle CPC

Au verso, vous trouverez la version actuelle de la NACE française, et son imbrication avec la CITI. Seuls les intitulés sont encore provisoires. Malgré le caractère parfois "global" de certains postes de la NACE, rappelons que la CPC communautaire et sa version française permettront de répondre aux demandes d'éclatements refusés dans la NACE. Ces éclatements devraient normalement s'inspirer de la nouvelle NODEP, enfin disponible à l'INSEE. Notons aussi que la NACE est surtout destinée à classer les entreprises par secteur d'activité principale. Elle peut être moins bien adaptée au classement de certains établissements (par exemple, les gares SNCF).

NOMENCLATURES

LA NACE version européenne et française (rev.1)

NACE (CEE)			(FRANCE)	référence CITI		
division	groupe	classe	4 ^e lettre			
60	601	6010	TRANSPORTS TERRESTRES			
			601z * * Transports par voie ferrée	6010		
	602	6021	TRANSPORTS URBAINS ET ROUTIERS		"	
			<i>Transports réguliers de passagers</i>		"	
			602A Transports urbains	6021		
			602B Transports interurbains réguliers voyageurs	"		
			602C Téléphériques et autres remontées mécaniques	6022		
			602D * Taxis	"		
			602E * Transports occasionnels par car	"		
			602F * Tourisme urbain et divers	"		
			6025 Transports routiers de marchandises	6023		
			602G Transports routiers de marchandises interurbains	"		
			602H Déménagement	"		
602J Location de camions avec chauffeur	"					
602K Transports routiers de proximité	"					
603	6030	603z * * Transports par conduites	6030			
61	611	6111	TRANSPORTS PAR EAU			
			<i>Transports maritimes et côtiers</i>	6110		
			611A * Transports maritimes	"		
	6112	611B * Transports côtiers	"			
612	6120	611C * * Transports fluviaux	6120			
62	621	6210	TRANSPORTS PAR AIR			
			621z * * Transports aériens réguliers	6210		
			622	6220	622z * * Transports aériens non réguliers	6220
			623	6230	623z * * Transports spatiaux	6230
63	631	6311	SERVICES (AUXILIAIRES) DES TRANSPORTS			
			MANUTENTION ET ENTREPOSAGE	6301		
			<i>Manutention</i>	"		
			631A Manutention portuaire	"		
			631B Manutention non portuaire	"		
			6312 Entreposage	6302		
			631C Entreposage frigorifique	"		
			631D Entreposages non frigorifiques	"		
	632	6321	632A	GESTION DES INFRASTRUCTURES ET SERVICES ANNEXES	6303	
				* Gestion des autoroutes, parkings, gares et divers	"	
				* Services portuaires et maritimes	"	
				* Services des aéroports	"	
633	6330	633z * * Agences de voyages (et de tourisme)	6304			
634	6340	634A	ORGANISATION DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES	6309		
			634B Messagerie, fret express et bureaux de ville	"		
			634C Affrètement terrestre	"		
			634C Organisation des transports internationaux	"		

Les intitulés ne sont pas encore définitifs. Nous présentons ceux proposés par l'OEST
 Le contenu du poste 6024 reste encore incertain; le poste pourrait être supprimé
 La définition du transport côtier est en cours de négociation (simple bornage ?)
 Les gares SNCF, d'après la CITI sera en 632A
 La location de moyens de transports sans équipage ou chauffeur est classée hors du
 secteur des transports